



HAL
open science

**Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole : Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre/décembre 2020).
Entre questions personnelles et changement sociétal**

Sigrid Giffon

► **To cite this version:**

Sigrid Giffon. Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole : Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre/décembre 2020). Entre questions personnelles et changement sociétal. Colloque Territoires et trajectoires de développement, Jun 2021, ANGERS, France. halshs-03279473

HAL Id: halshs-03279473

<https://shs.hal.science/halshs-03279473>

Submitted on 6 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole :

Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre/décembre 2020) Entre questions personnelles et changement sociétal

Sigrid GIFFON, ESO-Angers, Université d'Angers, UMR CNRS 6590



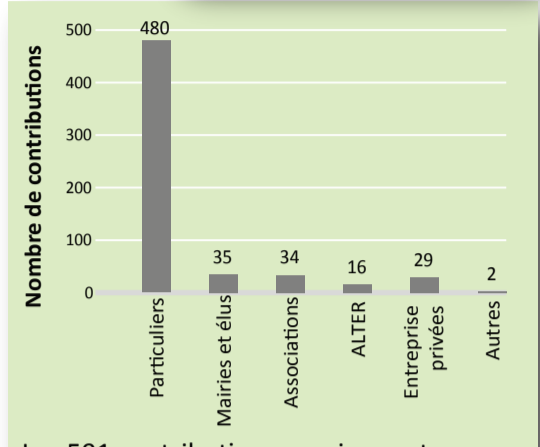
CONTEXTE

Dans le cadre de la révision du PLUi d'Angers Loire Métropole (ALM), l'agglomération a mis en place une concertation citoyenne. L'enquête publique a eu lieu du **12 octobre au 18 décembre 2020**.
Les citoyens ont pu s'exprimer par courrier, lors de permanences mais aussi par internet en envoyant leurs contributions via l'adresse mail : revision-generale@angersloiremetropole.fr
Le site internet de l'agglomération a mis à la consultation de tous les **591 contributions** citoyennes sur <http://www.angersloiremetropole.fr>

Méthodologie

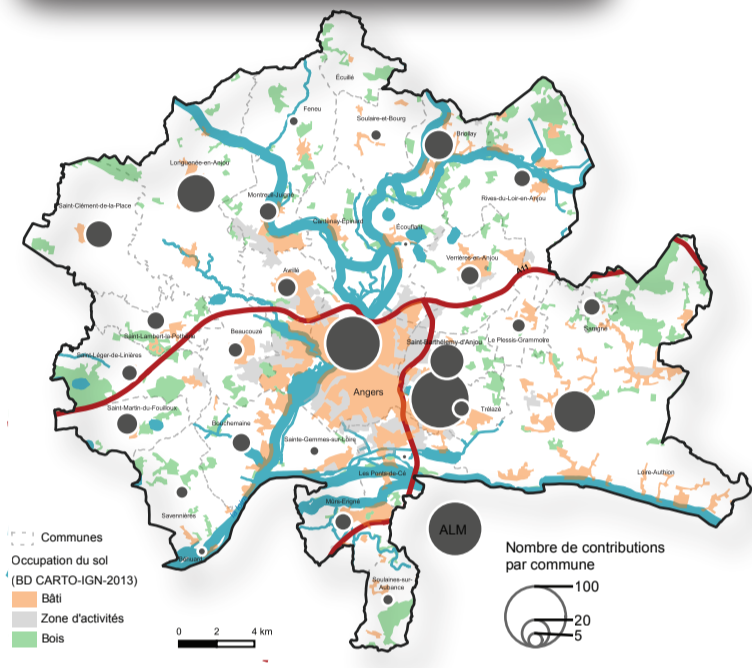


QUI a contribué ?



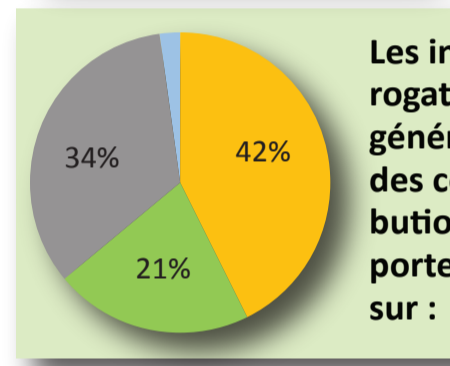
Les 591 contributions proviennent :
- de particuliers (480 soit 81,2%)
- des mairies et des élus (35 soit 4%)
- d'associations (34 soit 7,1%)
- d'entreprises privées (29 soit 4,9%)
- de l'EPL ALTER (16 soit 2,7%)
Seulement 6 contributions sont anonymes

Où sont les contributions ?



La communauté urbaine d'Angers Loire Métropole compte 29 communes et **296 390 habitants** au 1er janvier 2021.
La carte montre la répartition des contributions par communes. Les communes de Trélazé et Saint-Barthélemy d'Anjou ont reçu **141 contributions**, ce qui représente 1/4 de contributions totales, pour seulement 8% des habitants. Ensuite viennent les contributions portant sur Angers (86 contributions soit 14,5%) et sur Angers Loire Métropole (84 contributions soit 14,2%).

QUOI ? Quels sont les sujets ?



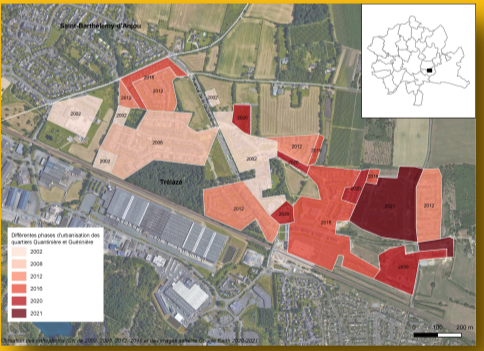
Les interrogations générales des contributions portent sur :
1. L'aménagement du territoire (251 observations soit 42%)
2. Les demandes individuelles sur les propriétés foncières (200 observations soit 34%)
3. L'environnement et protection des zones humides, transition écologique (126 observations soit 21%)
Autres (14 contributions)

1. Le contournement Est (Trélazé/Saint-Barthélemy d'Anjou)

Les communes péri-urbaines de Saint-Barthélemy d'Anjou et de Trélazé, situées au Sud-Est d'Angers, se développent rapidement. De nouveaux quartiers/lotissements ont été créés au cours des vingt dernières années, sans que les infrastructures, notamment de transport, ne semblent accompagner ce développement, selon les contributeurs. C'est le cas des quartiers **Quantinière** et **Guérinière**, situés au Nord de la voie ferrée à Trélazé. L'objectif municipale est d'accueillir environ 2300 logements sur l'ensemble de ce nouveau quartier, ce qui implique des difficultés d'accessibilité. **100 contributions portent sur ce sujet (17%)**

Citation : « Habitant Saint-Barthélemy d'Anjou, je constate que le flux de circulation sur la commune est devenu de plus en plus dense et a dépassé le seuil de tolérance acceptable. »

Trois projets d'aménagement ressortent particulièrement



Citation : « Je ne comprends pas pourquoi ce projet est mis en place car il va à l'encontre de l'air du temps de réduction de la voiture et de la pollution des centres-villes. »

2. Le réaménagement de l'échangeur de la Baumette (Angers)

38 observations (6,4%) concernent le projet d'aménagement connu sous le nom d'**échangeur de la Baumette**, ce qui représente **45% des observations** concernant directement Angers.
Le PLUi prévoit « l'amélioration de l'accès à la gare Saint Laud au niveau de la Baumette afin de maîtriser les entrées par le boulevard du Roi René ». Cependant, les habitants du quartier y voient une dégradation de leur cadre de vie (destruction de pistes cyclables, artificialisation et imperméabilisation des sols, augmentation du trafic routier et de la pollution, destruction de terrains de sport, etc...). Ils ont donc signé une pétition « **Opposition au projet de construction de bretelle d'échangeur de voie rapide devant déboucher dans le quartier résidentiel de la Blancheraie** », remise par l'Association de quartier de la **Blancheraie** (une centaine de signatures papier et électroniques). L'association a également appelé ses membres à contribuer à l'enquête publique.

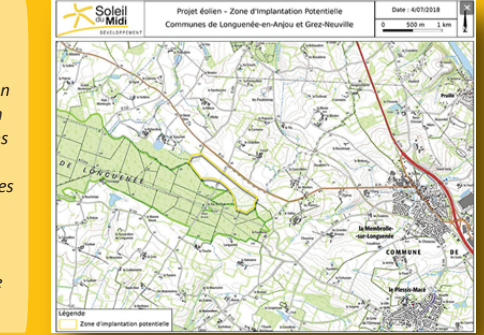
Justice Climatique Angers
14 décembre 2020
[JUSQU'AU 18 DÉCEMBRE] Avis aux retardataires, l'enquête publique pour le PLUi est prolongée jusqu'au 18 décembre, tous à vos claviers !
54 hectares de zones humides de l'agglomération ont besoin de vous !
Dans le projet de modification du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours de validation, les élus de l'agglomération prévoient d'autoriser l'aménagement de 54 hectares de zones humides dans 15 projets sur 8 communes. Nous nous opposons à cette volonté politique de considérer les zones humides comme des zones aménageables.
Pour donner votre avis il suffit de copier-coller ou rédiger votre avis ici :
revision-generale@angersloiremetropole.fr
Voici quelques arguments pour vous inspirer ou à copier / coller :
Le PLUi affirme qu'il faut préserver les zones humides pour une évolution durable du territoire. Je demande donc, pour avoir un avenir durable qu'une zone humide soit classée dans la trame verte et bleue. Il n'y a aucune raison socio-économique d'urbaniser chaque commune ou commune déléguée. Il faut accepter qu'une commune ne pourra plus s'étendre.
Étant donnée qu'une zone humide joue un rôle majeur en ce qui concerne le cycle de l'eau et le cycle carbone, elles doivent être toutes sauvegardées pour lutter contre le dérèglement climatique. De plus, l'agglomération d'Angers a déjà urbanisé plus de la moitié de ses zones humides, il est impensable de continuer à détruire ces zones d'intérêts écologiques.

- la préservation de la biodiversité,
- la préservation de l'arbre en ville.
Cette lettre est accessible en ligne et relayée sur facebook par le groupe angevin de **Youth for Climate**.
Un mail a été envoyé aux adhérents le 4 novembre 2020 pour les inciter à contribuer à l'enquête publique : **59 contributions (soit 10%)** font explicitement référence à la protection des zones humides du territoire.

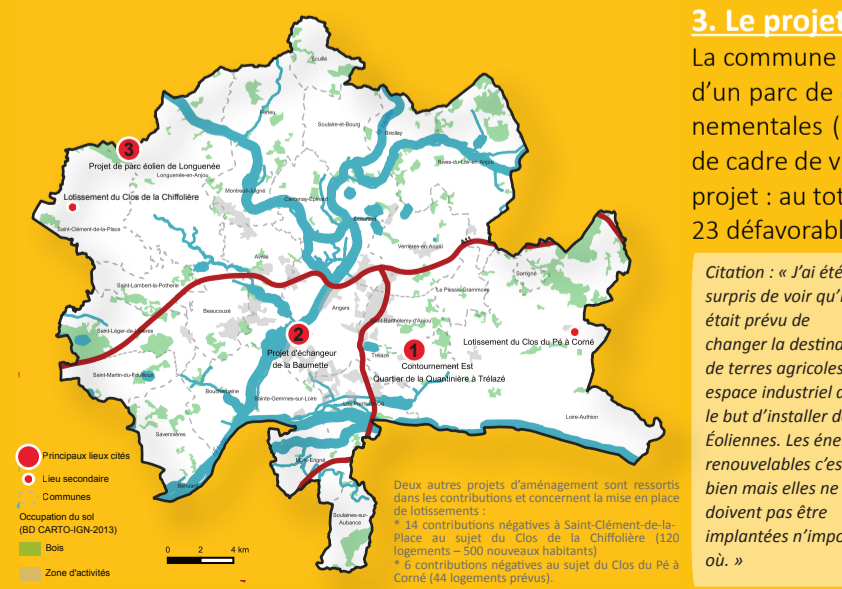
Citation : « Le PLUi prévoit la possibilité d'urbaniser 54 hectares de zones humides jusqu'en 2030 pour 15 projets alors qu'il affiche son intention de protéger la biodiversité. Je m'oppose à tous ces aménagements »

3. Le projet d'éoliennes à Longuenée en Anjou

La commune de Longuenée en Anjou prévoit l'installation d'un parc de **quatre éoliennes**. Pour des raisons environnementales (proximité avec la forêt de la Membrolle) et de cadre de vie, de nombreux habitants sont opposés à ce projet : au total il y a **26 observations (4,4%)** sur ce sujet : 23 défavorables mais aussi 3 favorables.



Citation : « J'ai été surpris de voir qu'il était prévu de changer la destination de terres agricoles en espace industriel dans le but d'installer des Éoliennes. Les énergies renouvelables c'est bien mais elles ne doivent pas être implantées n'importe où. »



Les questions environnementales abordées dans les contributions portent souvent sur la sauvegarde générale de l'environnement et de la biodiversité du territoire, notamment les zones humides.

L'association **Sauvegarde de l'Anjou** a écrit une lettre ouverte au Président d'Angers Loire Métropole, le 13 octobre 2020, au sujet de la sauvegarde environnementale portant sur quatre thématiques :
- l'artificialisation des sols,
- le changement climatique,

Les particuliers ont des requêtes personnelles sur leurs parcelles. Les propriétaires souhaitent que celles-ci deviennent **constructibles**. (**200 observations soit un tiers des contributions**)

Citation : « Porteur d'un projet immobilier familial, je souhaiterais construire sur le terrain situé au lieu-dit « N » à Briollay [...]; ce terrain est classé en zone agricole [...]; je demande à pouvoir le transformer en terrain constructible. »

Voici un exemple de contribution typique portant sur des requêtes personnelles et contenant plusieurs illustrations : le contributeur demande la modification de zonage du PLUi (en générale de zone agricole A à zone urbaine U) en indiquant précisément de quelle parcelle il s'agit et illustre ses propos avec des documents d'illustrations officiels (plan cadastral) ou non (image satellite Google, carte de localisation).